A l'Attention du Directeur Général de France travail

Paris, le 23 octobre 2026,

Objet : dépôt d'un préavis de grève sur la période 6 novembre au 30 novembre 2026 inclus

Monsieur le Directeur Général,

Les politiques mises en œuvre par le gouvernement continuent d'organiser une dégradation profonde des conditions de vie et de travail des agent.es, des services publics, de leurs missions, et, plus largement, des droits sociaux. Dans ce contexte de durcissement budgétaire, le gouvernement a annoncé 100 millions d'euros de réduction budgétaire et 400 suppressions de postes pour notre établissement. France Travail est particulièrement visé par les coupes budgétaires envisagées dans le PLF 2027.

La situation vécue à France Travail n'est pas une exception. Les services publics sont exsangues : manque de personnel, de moyens, vétusté de certains établissements… Les choix budgétaires aggravent l'austérité, affaiblissent notre service public, remettent en cause nos missions et pèsent sur les effectifs, les rémunérations, les conditions de travail et la satisfaction des besoins de la population.

À France Travail, la situation salariale, tant pour les agent.es de droit public que pour les agent.es de droit privé, atteint désormais un niveau critique. Dans le même temps, les conditions de travail des agent.es continuent de se dégrader lourdement.

Face à cette situation, la CGT France Travail exige une augmentation des salaires et traitements des agent.es de droit privé et de droit public d'au moins 20 % (prenant en compte les pertes subies et l'inflation), des recrutements en CDI et la CDIsation de nos collègues précaires, la fin des réorganisations et l'arrêt du déploiement sans limite de l'IA.

La CGT France Travail affirme également sa solidarité avec les mobilisations en cours, notamment celle de la jeunesse, et dénonce la répression dont elle fait l'objet. Elle partage les revendications de la fonction publique en matière de rémunérations et d'effectifs.

Dans un tel contexte, la CGT France Travail appelle les agent.es à se réunir, à débattre, à construire les revendications et les mobilisations, notamment dans la perspective des prochaines journées de grève, mais aussi chaque fois que la situation l'exigera dans les services, les agences, les établissements.

C'est pourquoi la CGT France Travail prolonge le préavis de grève déposé et ce pour la période du 6 novembre au 30 novembre 2026 inclus. Le présent préavis vaut pour l'ensemble des personnels de France Travail.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos salutations distinguées et de notre détermination à défendre les droits des personnels.

Brigitte Meyer et Francine ROYON
DSC CGT France travail